

L'infanterie et ses nouveaux moyens de transmission

Autor(en): **Delay**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **96 (1951)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'infanterie et ses nouveaux moyens de transmission

Parallèlement à beaucoup d'autres, deux facteurs contribuent largement au succès d'une infanterie au combat ; ce sont sa puissance de feu et sa mobilité. Or ces deux facteurs exigent, pour garder toute leur valeur, une transmission rapide et sûre des ordres et des renseignements.

On a compris cette nécessité puisque la cp. de rens. du rgt. d'inf. va être dotée de nouveaux appareils radios et sera une des premières unités d'infanterie à être totalement motorisée.

Notre propos est d'étudier succinctement les caractéristiques de cette unité chargée de transmettre par fil, par radio ou par d'autres moyens les décisions des chefs et les rapports des subordonnés. Cet exposé n'est pas exclusivement destiné aux spécialistes des transmissions, il aura plutôt pour objet d'éclairer les chefs de tout grade qui s'intéressent à ces questions et qui ont à cœur de « savoir » pour ensuite « pouvoir ».

* * *

La nouvelle cp. de renseignement a pris de l'ampleur ; commandée par un capitaine spécialiste des transmissions, elle comptera désormais 7 sections.

Le cdt. de cp. fait équipe avec son collègue, l'of. rens. du rgt. Dès que le cdt. de rgt. a donné connaissance de ses intentions tactiques, la dite équipe établit un plan de réseau qui garantira une transmission rapide des renseignements, des ordres ou des rapports jusqu'à l'unité.

Pour ce faire le cdt de cp. dispose d'une sct. de tf., des cts. radio A et B et de la section de renseignement. Voici une esquisse de l'organisation tactique de ces sections, de leurs caractéristiques et des missions qu'on peut leur confier.

I

LES TRANSMISSIONS TÉLÉPHONIQUES

La sct. de tf. commandée par un chef de sct. est articulée en 6 groupes, à savoir : 1-2 groupes de centrale et 4-5 groupes dits de construction. Chacun de ces groupes dispose d'un jeep avec remorque et de tout le matériel nécessaire à la construction d'un réseau de téléphone.

Dans une situation plus ou moins stable, ce réseau pourrait avoir schématiquement la forme ci-dessous. Un tel réseau avec des

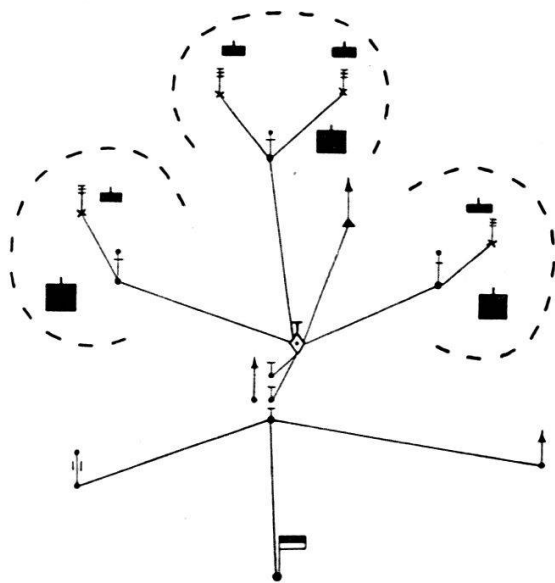


FIG. 1.

lignes de 2 à 5 km. peut être facilement construit en une ou deux heures du fait que nos téléphonistes peuvent dévider le câble depuis leur véhicule tout-terrain. Bien entendu, si la situation ou le terrain ne permettent pas l'utilisation des véhicules, une construction à pied est toujours possible.

S'adaptant aux différentes situations tactiques, la forme du réseau changera souvent. Rudimentaire dans l'attaque ou la poursuite, le réseau sera très complet dans la défensive. Lors d'un décrochage, quoique réduit, il fonctionnera jusqu'à la dernière minute, quitte à laisser sur place quelques kilomètres de fil ou de câble. Pendant la marche à l'ennemi et la prise de contact, on n'engagera les téléphonistes que lorsque la situation commencera à se stabiliser.

On se plaint parfois de ce qu'au moment où on en aurait effectivement besoin, le réseau est surchargé ou les liaisons interrompues pour des raisons techniques.

Voici quelques conseils qui contribueront au bon fonctionnement du réseau :

1. Faites établir les communications par les spécialistes, n'essayez pas vous-mêmes, vous perdrez du temps.

2. Limitez à 2 ou 3 minutes chacune de vos conversations.

3. Si votre correspondant n'est pas à proximité de sa station, demandez qu'on vous rappelle et raccrochez. Vous libérez ainsi les lignes pour d'autres communications : le danger d'embouteillage diminue.

4. Répondez immédiatement si on vous appelle à l'appareil.

5. N'utilisez pas le micro-téléphone du desservant de la centrale, il ne pourrait plus établir les communications.

6. Restez calme si, pour une raison ou pour une autre, la communication ne peut être établie immédiatement.

7. Ne demandez l'établissement que des lignes strictement indispensables. Plus le réseau est grand plus son entretien est difficile surtout pendant les bombardements.

8. Evitez la transmission de longs messages non urgents et qui pourraient plus judicieusement être transmis par courriers.

9. Ne transmettez pas vous-mêmes les télégrammes écrits : les téléphonistes sont spécialisés dans ce genre de transmission.

10. Renseignez à temps les téléphonistes sur tout déplacement de P.C.

II

LES TRANSMISSIONS RADIOTÉLÉGRAPHIQUES

Le rgt. d'inf. est désormais richement doté de moyens radiotéléphoniques. Ces moyens sont techniquement au point, il s'agit de les utiliser judicieusement si l'on ne veut pas faire le jeu de l'adversaire en lui communiquant nos intentions ou en lui permettant de nous brouiller ou même de s'immiscer dans notre réseau.

Quelques connaissances indispensables, du bon sens et de la discipline sont les conditions absolues du bon fonctionnement de nos réseaux radios.

* * *

La section radio « A » est chargée des transmissions :

Rgt.	—	Bat.
Rgt.	—	Trp. voisines (partiellement)
Rgt.	—	Div. (partiellement).

Elle dispose :

- D'un appareil « FIX » monté sur « Command Car » à disposition directe du cdt. de rgt. Celui-ci peut communiquer avec son cdt. de division, ses voisins et ses cdt. de bat.
- D'appareils « LUX » montés sur jeeps et sur camions destinés à la liaison rgt. - bat. Du fait qu'ils sont montés sur des véhicules tout terrain, ils pourront plus facilement suivre le cdt. de bat. auquel ils sont attribués, ce qui n'était pas le cas quand nos rtf. à bicyclette devaient suivre un cdt. de bat. motorisé.

Tous les appareils d'un rgt. ont 4 fréquences identiques. On peut sans peine former des réseaux en étoile ou multiples.

Voici un exemple schématique d'engagement de la sct. radio « A » du rgt. d'inf. :

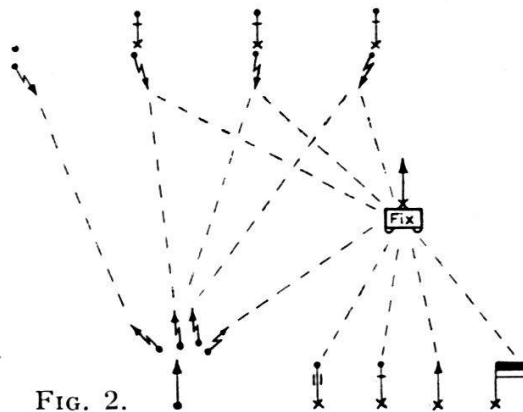


FIG. 2.

La section radio « B » est chargée des transmissions :

Bat. — Cp.

Réunie pour l'instruction, elle détache à chacun des bat. un de ses 3 groupes dès le début d'une campagne.

Chaque cdt. de bat. et chaque cdt. de cp. pourra ainsi disposer d'un appareil très léger, desservi et porté par un seul

homme. Un ordre radio indiquera pour chaque bat. les fréquences à disposition. Les rtf. disposent de bicyclettes.

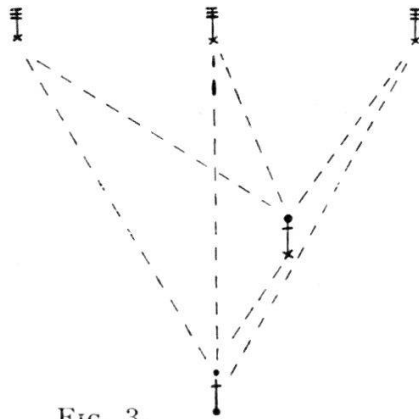


FIG. 3.

Voici un schéma d'un réseau radio à l'intérieur d'un bataillon d'infanterie avec appareils «SE 66».

Les liaisons radiophoniques cp. - sct. sont assurées au moyen de l'appareil « FOX » bien connu mais pas toujours judicieusement utilisé.

Généralement porté par l'ordonnance de combat du cdt. de cp. ou des chefs de sct., il devrait, pendant les moments de crise, ne pas quitter l'oreille des chefs eux-mêmes.

Tous les appareils « FOX » n'ont pas la même fréquence. Des fiches de différentes couleurs permettent de les distinguer.

Avant de se disperser dans le terrain, les rtf. devront donc procéder à un contrôle.

Les plans de réseau d'une cp. de fus. et d'une cp. ld. peuvent avoir la forme suivante :

Pour garantir un bon rendement à nos réseaux radio, il faudra s'en tenir aux règles principales suivantes :

1. Les radios d'inf. sont en premier lieu presque exclusivement réservés à la liaison de *chef à chef*. Ils doivent donc suivre comme leur ombre les commandants auxquels ils sont attribués et ne doivent les quitter sous aucun prétexte de jour comme de nuit.

2. Ils ne sont utilisés qu'en deuxième lieu pour les transmissions de PC à PC.

3. Une partie des moyens est réservée à la liaison radio-

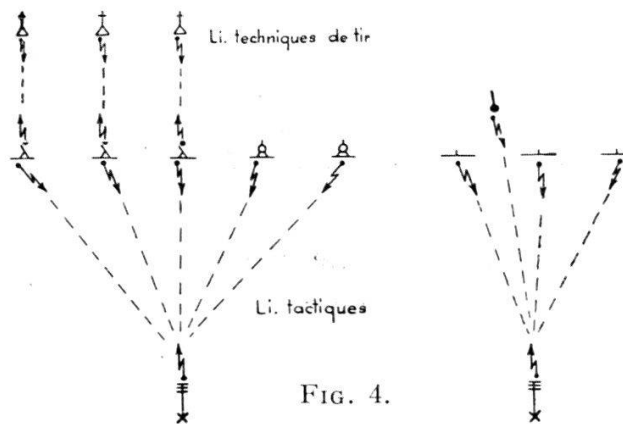


FIG. 4.

phonique avec les patr. d'exploration ou les cdt. de groupement de combat ad hoc.

4. L'ennemi nous écoute. On ne transmettra donc par radio que dans les moments de crise et seulement des messages urgents. Ainsi on ne chargera pas les réseaux, et l'ennemi ne sera renseigné que trop tard pour pouvoir prendre des mesures efficaces.

5. L'urgence des messages, surtout aux échelons inférieurs, limite la possibilité de *chiffrer*. On exige cependant que les noms des chefs, l'incorporation et les noms géographiques, ne soient jamais transmis en clair. Les conversations sont faites le plus possible à mots couverts — langage conventionnel — et selon un code de combat simple, propre à chaque unité.

De toute façon les messages ne doivent jamais renseigner l'ennemi sur nos intentions, nos mouvements et tout ce qu'il pourrait lui importer de connaître.

6. *Les noms fictifs*, communément appelés noms de couverture, ont plusieurs raisons d'être. Entre autres, ils simplifient l'appel d'une station et empêchent l'adversaire de savoir immédiatement à qui il a affaire. Ils peuvent être remplacés par des nombres lorsqu'ils sont utilisés dans un réseau réduit.

Généralement les stations portent le même nom que la trp. à laquelle elles sont attribuées.

Il ne faut pas abuser des noms fictifs en les cataloguant sur des listes interminables qui contiennent même un nom pour le caporal de cuisine ou l'ordre de bataille de toute une unité d'armée. Un nom par corps de trp. devrait suffire ; suivi d'un chiffre par exemple, il désignera une des unités de ce corps de trp. ou bien encore s'il est suivi d'une fonction, on saura si l'on a affaire au commandant en personne, à l'adjudant ou à l'of. rens.

Ainsi simplifiée, une liste de noms fictifs pourra plus facilement être changée et comprise.

Les noms doivent avoir une bonne phonétique : « Lucia », « Giuliano », « Milano » se comprennent plus facilement que « Lucie », « Jules », « Milan ».

J'ai connu des cas où deux voisins ne pouvaient correspondre par ignorance de leur nom fictif. L'emploi du prénom, d'un surnom ou même occasionnellement du nom (mais sans désignation du grade !) peuvent suppléer au manque de liste de noms fictifs.

7. *Les signes secrets*, sont des chiffres, des lettres ou des

mots convenus d'avance et qui sont demandés à la station opposée chaque fois qu'on ne sera pas certain d'être en communication avec une station amie. L'absence d'une semblable convention n'est pas une excuse pour accepter un message douteux. Il y a toujours moyen de contrôler l'identité de son correspondant.

Une telle mesure est certainement indispensable puisque chaque fois qu'il en aura la possibilité, notre adversaire cherchera à nous communiquer de faux messages.

8. *Discipline de trafic.* La radiotéléphonie connaît malheureusement des servitudes. Une de celles-ci découle du fait qu'on ne peut simultanément émettre et recevoir. Les débutants sont parfois ensemble sur émission ou sur réception.

Pour s'entendre il faut respecter au minimum les règles suivantes :

- a) Avant d'appeler une station opposée, il faut contrôler, en écoutant quelques secondes, si la fréquence est libre. Cette mesure est nécessaire puisque normalement on travaille sur un réseau multiple et qu'on empêcherait d'autres conversations en cours si l'on émettait sur la même fréquence.
- b) Ensuite pour appeler une station on dira, par exemple : « Lucia de Giuliano. — Répondez. »
- c) En émettant « Répondez » on passe la parole à son correspondant, donc il faut immédiatement passer sur réception et cela chaque fois que l'on donne la parole à l'autre station.
- d) A la fin d'un message, il ne faut pas oublier de dire : « Terminé. »
- e) On utilisera la radio que si tout autre moyen fait défaut. Ce faisant on évite de trop renseigner l'ennemi à propos de nos noms fictifs, nos fréquences, etc.

III

LA SECTION DE RENSEIGNEMENT

L'étude de cette section n'entre pas dans le cadre de cet exposé. Il suffit de rappeler que les spécialistes du renseignement et les of. de liaison doivent collaborer intimement avec leurs camarades des transmissions. Le nombre des desservants des stations téléphoniques ou radiophoniques est si limité

qu'il leur est difficile de procéder encore à la rédaction, au chiffage ou au transport des messages. Les hommes du renseignement y pourvoient.

* * *

Ce petit exposé de nos moyens de transmission, limité encore par le maintien du secret, est loin d'avoir épuisé un sujet extrêmement vaste. Néanmoins ces lignes pourront peut-être aider à comprendre quelques-uns des problèmes qui se poseront certainement sur le champ de bataille.

Nous possédons désormais les moyens d'établir des liaisons rapides et sûres, à nous de les utiliser avec intelligence et bon sens.

Fribourg, 23.4.51.

Lt.-colonel DELAY

Brèves réflexions sur l'utilité et les limites d'une chronique militaire

La polémique à propos de l'acquisition de chars semble close, à moins qu'elle ne subisse simplement une accalmie. Dès le début, elle nous a semblé intempestive et plus propre à ébranler la discipline dans l'armée qu'à éclairer efficacement le public sur la nécessité des sacrifices financiers qui lui sont demandés. La commission de défense nationale s'étant clairement prononcée en faveur de cette solution, il nous a paru que le devoir de tout citoyen-soldat, qu'il fût homme de rang ou, surtout, officier, était de s'y ranger loyalement, puisque le Conseil fédéral en prenait la responsabilité, et de ne plus tolérer de discussion publique que sur le seul aspect politique et financier du problème. En matière technique, la commission de défense nationale, organe purement militaire, doit être considérée par le citoyen astreint au service des armes, et,